

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 24 octobre 2016, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2016-10-208

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Avis de motion :
 - 3.1 Règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement d'égout sur la route 253 Sud, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt
 - 3.2 Règlement visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 286-2002 modifié par 305-2005 et 320-2007
 - 3.3 Règlement de tarification : Installation septique non conforme
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. AVIS DE MOTION :

- 3.1 Règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement d'égout sur la route 253 Sud, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt**

Résolution 2016-10-209

Avis de motion est donné par la conseillère Christine Riendeau que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour étude et adoption, un règlement décrétant l'exécution de travaux de prolongement d'égout sur la route 253 Sud, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 3.2 Règlement visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 286-2002 modifié par 305-2005 et 320-2007**

**RÉSOLUTION CI-DESSOUS 2016-10-210 A ÉTÉ ABROGÉE
PAR LA RÉSOLUTION 2017-07-144**

Résolution 2016-10-210

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Fontaine que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour étude et adoption, un règlement visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 286-2002 modifié par 305-2005 et 320-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 3.3 Règlement de tarification : Installation septique non conforme**

Le Conseil municipal ne donne pas suite à ce règlement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 20.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière